



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 OCTOBRE 2017

Présent(e)s :

MM. GERAUDIE, ARTIGUES, BARLERIN, BOUILHAC, FAUCHER, JACQUET, LEYRIS, MAZEAUD, RASSION, RHODES

Mmes ANTONI, BERNARD, CROUZETTE, JAN MOUSNIER, NOEL, POUGET,

Absent(e)s :

Mme COURBIER (procuration à Mme VILLATOUX)

Secrétaire de Séance : M. MAZEAUD

M. le maire ouvre la séance à 19h08.

Délibérations, suivant l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 30-08-2017

Adopté à l'unanimité après l'observation qu'il faut deux « L » à Villatoux.

2. Appels d'offres marchés d'assurance.

- Le Maire, aidé d'Agnès Geng, expliquent que nous avons demandé un audit d'assurance à Madame Gourdon (société Gourdon Audit) pour un montant de 1 500 €. Cette action s'avère judicieuse car les économies réalisées seront importantes dès la première année.

- Cette délibération appellera deux positionnements du Conseil Municipal. Nous traiterons d'abord l'Assurance statutaire du personnel, puis globalement, les Assurances flotte, biens et Responsabilité Civile.

- **Assurance statutaire du personne** ; Cathy Jan interroge sur le délai de carence.
- Il est répondu que les remplacements ne sont faits qu'après deux semaines pour ne pas désorganiser les services.
- Il est rappelé que nous avons signé avec madame Gourdon, au prix de 700 € pour un accompagnement du suivi des dossiers d'assurance pendant une durée de quatre ans.
- Jean Michel Jacquet trouve que l'étude que nous avons décidée de mener et les économies qu'elle engendre sont de bonne facture et se dit favorable à quinze jours de carence.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Assurances flotte, biens et RC** : Jean Pierre Faucher demande de quel organisme dépend la SMACL ?
- Jean Michel Leyris lui répond que la SMACL est une filiale du Crédit Agricole et qu'il ne prendra pas part au vote car il est administrateur de la dite banque.
- Laurence Mousnier, Didier Bouilhac et Jean Pierre Faucher, demandent et obtiennent la parole. M. Bouilhac indique notamment que c'est sur l'assurance de la flotte automobile

que se fait le delta.

- **Cette délibération est adoptée à l'unanimité moins une abstention.**

3. Amortissement subventions d'investissement versées (compte 2041582).

Le Maire et Agnès Geng présentent cette délibération technique (il s'agit d'amortir la participation versée par la commune à la FDEE (fédération départementale d'électrification et d'énergie) pour ce qui concerne les travaux d'éclairage public).

Laurence Mousnier demande si cela aura une incidence sur le terrain ?

Il lui ait répondu qu'il ne s'agit que d'écritures budgétaires) sans aucun effet sur la partie technique des investissements auxquels elles se rattachent.

Georges Mazeaud et Jean Michel Leyris demandent et obtiennent la parole.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Aliénations des chemins ruraux suite à l'enquête publique.

Jean Michel Leyris présente et commente les différentes cartes qui sont présentées.

Jean Pierre Faucher et Jean Michel Jacquet, demandent et obtiennent la parole.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité consécutivement à deux votes nécessaires administrativement.

5. Transfert des zones économique à Tulle Agglo.

Le Maire lit la proposition de délibération et explique que pour notre commune, cette délibération est sans incidence car il n'y a plus d'emplacement à vendre sur notre zone d'activité économique.

Cathy Villatoux, Jean Paul Rassion, Pierre Barlerin, demandent et obtiennent la parole.

Une parenthèse est faite par le Maire pour expliquer que les Contrats Territoriaux d'Aménagements 2018-2020 sont en réflexion, et que dans le recensement des projets, la commune a fait remonter les projets liés au Gymnase, l'Église, le Métrac et l'aménagement au dessus du garage à côté de l'ALSH.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Création d'une ludothèque.

Simone Crouzette présente cette délibération et informe que la médiathèque de Seilhac arrive en deuxième position dans le classement de médiathèques de l'Agglo de Tulle. Elle félicite le personnel qui assure un réel service culturel et possède de grandes qualités d'animation, de créativité et beaucoup de professionnalisme.

Cathy Jan, Marc Géraudie, Jean Pierre Fauche et Jean Michel Jacquet, demandent et obtiennent la parole.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Création d'une régie dans le cadre de la pêche du Lac de Bournazel.

Le Maire présente la délibération sur la nécessité de la création de cette régie temporaire.

Georges Mazeaud souligne que la date de la pêche du Lac de Bournazel peut, pour des raisons techniques ou liées à la météo, ne pas se dérouler le 12 novembre. De ce fait, ne faudrait-il pas prendre une délibération qui ne fige pas cette date ? Afin de ne pas à devoir délibérer à nouveau pour une autre date.

La délibération sera écrite de telle sorte qu'une modification de date de la pêche puisse être raccrochée à la création de la régie.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Grande pêche 2017 Lac de Bournazel.

Le Maire présente la délibération et propose que les tarifs du poisson au kilo soit sur la base de multiple de 5 € pour faciliter le rendu de monnaie et les calculs.

Jean Michel Leyris rappelle qu'une réunion d'organisation de la pêche se tiendra dans la salle du Conseil Municipal le vendredi 27 octobre à 20 heures. Toutes les personnes intéressées sont conviées, afin d'organiser et d'aider au mieux le jour de la pêche.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses.

- Jean Paul Rassion, s'adresse au Maire en sa qualité de premier magistrat de la commune mais aussi au Président de l'Office de Tourisme de Tulle Agglo et lui présente son inquiétude sur l'entretien des voies de chemin de fer autour de Seilhac. Elles se dégradent alors qu'elles pourraient être un atout pour le tourisme vert qui se développe (randonnées pédestre, VTT, cheval...). C'est un constat qu'il trouve dommageable tant en terme de patrimoine que d'attrait économique.

Le Maire et Président de l'Office de Tourisme Inter Communautaire répond qu'après 1969, la vente de parcelles du POC par la SNCF, à des particuliers a enlevé tout intérêt au réseau restant public. Que les communes ont financièrement du mal à entretenir les voies qui traversent leurs territoires. Qu'une expérience associative vient de disparaître dans le secteur Est de l'Agglo de Tulle, avec l'association le Tacot vers Espagnac. Aujourd'hui, les budgets ne permettent plus grand chose et malheureusement, le tourisme en souffre en premier lieu.

Pierre Barlerin explique les travaux d'enfouissement des tuyaux pour l'eau et demande à chaque commune concernée par ces travaux, de faire connaître au Syndicat du Puy des Fourches, leurs attentes sur le traitement de surface à opérer en la matière.

- Le Maire explique que le projet de funérarium suit son cours et que deux entreprises sont intéressées.
- Le Maire annonce qu'une repreneuse serait sur le point de faire une proposition de reprise du TIKY WAKE PARK, sur le Lac de Bournazel. Une demande de positionnement individuelle nous sera faite prochainement sur l'utilisation d'un bateau à moteur léger pour tracter des enfants.
- Le Maire a rencontré Raymond Mage, Président de la Fondation du Patrimoine (Corrèze), dans le cadre des travaux de réfection de la toiture et des murs de l'Abside de l'Église. Il faudra bientôt prendre une délibération pour permettre de lancer les demandes d'aides. La DRAC n'a pas répondu aux demandes de fouilles archéologiques et géotechniques demandées. Les travaux sont estimés à 350 000 € et il faudra la mobilisation de tous pour lancer une souscription publique. Cette souscription ne pourra commencer que si un minimum de 3 000 € de don est réalisé par des entreprises. En ce qui concerne la bâche de protection mise sur le toit de l'abside, son état se dégrade et peut-être faudrait-il envisager son remplacement. D'autre part, ce toit est en lauze alors que l'ensemble des ouvrages autour est en ardoise de Travassac. L'architecte des bâtiments de France souhaite que nous reconstruisions en Lauze. Espérons que nous pourrons le faire changer d'avis, tant pour l'harmonie des toitures que pour le coût.

- Le Maire indique que la Commission Finances de la mairie s'est réunie pour un point sur la réalisation du budget. Dans le même temps, la commission a décidé de maintenir à 1 % le taux de la taxe d'aménagement, taux inchangé depuis la création de cette taxe qui avait remplacé la taxe de raccordement.
- Jean Michel Jacquet demande s'il est possible de faire un nouveau CD des morceaux nécessaires au bon déroulement des cérémonies de recueillement au monument aux morts, car l'actuel CD est détérioré et ceci engendre des problèmes techniques.
- Georges Mazeaud rappelle qu'à l'occasion du 8 mai, Jean Michel Leyris et lui avaient, à leur initiative, empêché la circulation de tout véhicule, dans les deux sens, sur la CD 44, entre le croisement de la perception et le croisement du Château.
- Georges Mazeaud explique qu'à la suite d'un conseil d'administration de l'Instance de Coordination pour l'Autonomie, du canton de Seilhac, où il représente la commune, il veut porter à la connaissance du Conseil Municipal les nouvelles orientations prévues par cet organisme, dans le cadre de choix de gestion des instances par le Conseil Départemental. En effet, des regroupements administratifs sont à envisager. Pour Seilhac, il serait prévu de faire chapeauter le service administratif de l'Instance par une responsable de l'Instance de Treignac qui possède un diplôme en gestion économique et social. Les deux entités garderaient localement leur implantation. L'affaire est à l'étude et des informations seront données suivant l'avancement du projet.
- Le Maire fait un point sur les travaux de l'ancienne Gendarmerie, qui nécessitent une étude sur la structure des fondations, qui à l'époque de la construction, étaient sans fer. Il se peut que des injections de produits soient nécessaires dans certaines fissures qui ont été mises à jour.
- Le Maire rappelle la réunion des associations qui ont contribué à l'animation estivale de la commune. Il félicite à nouveau l'implication de toutes les personnes qui ont ainsi participé au rayonnement de Seilhac. Il indique que chaque association ayant participé au Comice du 12 août, s'est vu remettre un chèque de 460,07 €.

- La séance est levée à 20 h 47 '.